



LA SANTÉ AU TRAVAIL ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Personnes concernées :

Toute personne chargée d'une démarche au sein de l'entreprise et devant s'appuyer sur une analyse ergonomique tant sur le plan de l'activité que dans l'intégration au sein de l'entreprise

Pédagogie :

Approche théorique / approche pratique
Supports vidéo
Mises en situations pratiques issues de l'activité des stagiaires

Pré-requis : Aucun**Intervenant(s) :**

Ergonome

Lieu : Paris**Durée :** 4 jours (2 x 2 jours)**Date(s) :**

25 - 26 Septembre et
16 - 17 Octobre 2018

Tarif : 1 490 € net par participant
hors frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

Tarif adhérent : 930 €

Formation en intra sur demande

Renseignements et inscriptions :

www.handi-formation.fr

Téléphone : 01 44 23 76 06

**OBJECTIFS**

- Acquérir des bases sur la démarche ergonomique
- Analyser la situation de travail dans son ensemble (contraintes et atouts du poste et de son environnement au regard des compétences et déficiences individuelles)
- Savoir poser une demande d'intervention auprès d'un ergonome, savoir orienter et accompagner une démarche ergonomique
- Savoir utiliser les résultats d'une étude dans le cadre du travail dans un organisme de placement spécialisé (OPS)
- Connaître ses partenaires, ses relais et les sources d'information disponibles

**PROGRAMME****1. Première session**

- Comprendre le travail pour le transformer
- Comprendre la notion « Savoir adapter le travail à l'homme »
- Comprendre la méthode ergonomique
- Analyser la situation de travail réelle et la situation future probable
- Évaluer les adéquations et les axes d'adaptation
- Trouver les appuis et les relais
- Accompagner les projets d'intégration de manière pérenne

2. Deuxième session

- Retour sur les connaissances à approfondir
- Retour sur les études des stagiaires et amélioration de la technique d'analyse et d'interprétation
- Réflexion sur les critères spécifiques aux secteurs d'activité rencontrés

Entre les deux sessions, il est demandé aux stagiaires de réaliser une étude à partir de leur propre activité de terrain. *Ces différentes études seront extraites de cas concrets rencontrés sur le terrain.*

Personnes concernées :

Professionnels de santé au sein de l'entreprise (médecins, infirmières)
Professionnels RH, membres du CHSCT,
Psychologues du travail

Pédagogie :

Elle repose sur une approche théorique qui fera l'objet d'une remise de document de suivi ainsi qu'une approche pratique tirée de l'expérience de terrain du formateur et utilisant des supports vidéo ou des mises en situation pratiques issues de l'activité des stagiaires.

Pré-requis : Avoir suivi précédemment la formation C10. "Inscrire l'ergonomie dans son quotidien professionnel"

Intervenant(s) :

Ergonome

Lieu : Paris

Durée : 2 jours

Date(s) :

29 - 30 Mai 2018

Tarif : 1 490 € net par participant hors frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

Tarif adhérent : 930 €

Formation en intra sur demande



Renseignements et inscriptions :
www.handi-formation.fr
Téléphone : 01 44 23 76 06



OBJECTIFS



- Acquérir les connaissances nécessaires pour identifier et comprendre les TMS
- Comprendre les causes des TMS (approche multifactorielle)
- Savoir identifier les partenaires ressources et les appuis techniques
- Analyser les contraintes de l'activité de travail pour insérer, maintenir et prévenir l'aggravation des troubles



PROGRAMME

1. Première journée

- Définition des TMS
- Données globales et sinistralité des TMS
- Causes et conséquences des TMS (approche multifactorielle)
- Enjeux d'insertion, de maintien dans l'emploi et de prévention
- TMS et démarche ergonomique

2. Deuxième journée

- Analyser les contraintes physiques, organisationnelles et environnementales
- Analyser les ressources disponibles et les ressources à développer
- Solutions et fausses bonnes idées : les écueils à éviter
- Connaître ses partenaires et savoir les mobiliser



Personnes concernées :

Toute personne ayant déjà suivi une formation de sensibilisation à l'ergonomie

Pédagogie :

Apports théoriques
Retours d'expérience
Études de cas
Analyse des pratiques
Mises en situation

Pré-requis : Avoir suivi précédemment la formation C10 "Inscrire l'ergonomie dans son quotidien professionnel"

Intervenant(s) :

Ergonome

Lieu : Paris

Durée : 2 jours

Date(s) :

11 - 12 Décembre 2018

Tarif : 920 € net par participant hors frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

Tarif adhérent : 640 €

Formation en intra sur demande

Renseignements et inscriptions :
www.handi-formation.fr
Téléphone : 01 44 23 76 06

**OBJECTIFS**

- Consolider les acquis sur la démarche ergonomique
- Co-construire un centre de ressources et de veille
- Détecter les perspectives (adaptation, recrutement, parcours professionnel)
- Approfondir les analyses de situations de travail
- Inscrire concrètement l'analyse de l'activité dans son quotidien professionnel

**PROGRAMME****1. Première journée**

- Retours sur les fondamentaux
- Les moteurs et freins de la mise en œuvre de la démarche ergonomique
- Les ressources et réseaux d'appuis
- Les modalités pour inscrire l'ergonomie dans son quotidien professionnel

2. Deuxième journée

- Mettre en pratique l'analyse de situations complexes
- Analyser l'activité future probable et identifier les impacts d'une situation future grâce à l'ergonomie
- Bilans et perspectives

Pour enrichir la formation, les stagiaires pourront amener des cas concrets tirés de leur propre activité de terrain.



Personnes concernées :

DRH, chargés de mission handicap, directeurs de structure

Pédagogie :

Exposés théoriques
Échanges interactifs avec les stagiaires à propos de cas concrets
Remise de documents

Pré-requis : Aucun

Intervenant(s) :

Consultant spécialisé

Lieu : Paris

Durée : 1 journée

Date(s) :

15 Mars 2018

Tarif : 740 € net par participant
hors frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

Tarif adhérent : 600 €

Formation en intra sur demande



Renseignements et inscriptions :
www.handi-formation.fr
Téléphone : 01 44 23 76 06



OBJECTIFS

- Plus qu'un aménagement technique ou organisationnel complexe, certaines pathologies nécessitent un aménagement du temps de travail, en rythme ou en durée, afin de compenser la situation invalidante
- Quelles sont les mesures mobilisables pour cet aménagement temporel ?



PROGRAMME

1. Aménagement du rythme de travail
2. Aménagement de la durée de travail
3. Prise en compte de la fatigabilité
4. Prise en compte des effets secondaires de la thérapeutique
5. Mesures mobilisables
6. Quelques exemples :
 - Personnes atteintes de pathologies chroniques invalidantes
 - Personnes atteintes de maladies psychiques



Personnes concernées :

Chargés de mission handicap, directeurs des ressources humaines, directeurs de structure, médecins du travail

Pédagogie :

Exposés théoriques
Échanges interactifs avec les stagiaires à propos des cas concrets

Pré-requis : Aucun**Intervenant(s) :**

Consultant spécialisé

Lieu : Paris**Durée :** 3 jours**Date(s) :**

27 - 28 - 29 Mars 2018

Tarif : 1 720 € net par participant hors frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

Tarif adhérent : 1 300 €

Formation en intra sur demande

Renseignements et inscriptions :
www.handi-formation.fr
Téléphone : 01 44 23 76 06

**OBJECTIFS**

- Évaluer les différentes situations invalidantes
- S'approprier les outils de la compensation liés à ces situations
- Bien évaluer pour bien compenser les situations invalidantes

**PROGRAMME**

1. Généralités sur les notions de déficiences et de pathologies chroniques invalidantes

2. Qu'est-ce qu'une situation invalidante ?

3. Comment évaluer le désavantage (ce qui a trait à l'individu) et la situation de travail (ce qui a trait à l'environnement)

4. Adéquation ou inadéquation individu / environnement : exemples de grilles d'évaluation

5. Comment compenser les inadéquations ?

- Déficiences physiques (Déficiences de l'appareil locomoteur et autres déficiences physiques)
- Déficiences visuelles
- Déficiences auditives
- Déficiences cognitives
- Déficiences psychiques
- Pathologies chroniques invalidantes
- Situations de polyhandicap

6. Prise en compte de l'aspect évolutif de certaines déficiences

7. Outils d'évaluation et de suivi d'une solution de compensation



Personnes concernées :

Chargés de mission handicap, directeurs de structure, directeurs de ressources humaines

Pédagogie :

Exposés théoriques
Échanges interactifs avec les stagiaires à l'aide de cas concrets

Pré-requis : Aucun**Intervenant(s) :**

Consultant spécialisé

Lieu : Paris**Durée :** 1 journée**Date(s) :**

05 Juin 2018

Tarif : 740 € net par participant hors frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

Tarif adhérent : 600 €

Formation en intra sur demande

Renseignements et inscriptions :
www.handi-formation.fr
Téléphone : 01 44 23 76 06

**OBJECTIFS**

- Éviter la désinsertion professionnelle du fait d'une inaptitude, du vieillissement ou d'une situation invalidante

**PROGRAMME**

1. Inaptitude sans handicap : mal-être au travail, vieillissement et pénibilité, usure professionnelle, inaptitude aux mutations techniques ou au « process » de travail

2. Importance de la visite de pré-reprise dans l'anticipation du risque de désinsertion professionnelle

3. Maintien dans l'emploi chez l'employeur :

- Comment éviter la désinsertion pendant un arrêt de travail (maintenir le lien avec l'entreprise en donnant de ses nouvelles, mobiliser des acteurs médicaux et des partenaires du maintien, SAMETH)
- Maintien au poste (aménagement technique du poste, aménagement organisationnel de la situation de travail, aménagement du temps de travail)
- Maintien dans l'entreprise (changement de poste, aménagement de la nouvelle situation de travail, formation au nouveau poste)
- Maintien dans l'emploi en dehors de l'entreprise (quand l'inaptitude ne permet pas le reclassement en interne, la prise en charge par les médiateurs de l'insertion : Cap Emploi ...)
- Bilan de compétences (mise en place d'un projet professionnel, comment valider médicalement le projet professionnel vers les visites de pré-embauche?)



Personnes concernées :

Toute personne souhaitant une sensibilisation à l'environnement de la Fonction Publique et à ses spécificités en matière de handicap

Pédagogie :

Apports théoriques
Exposés
Débats

Pré-requis : Aucun**Intervenant(s) :**

Consultante spécialisée dans la fonction publique

Lieu : Paris**Durée :** 3 jours**Date(s) :**

04 - 05 - 06 Décembre 2018

Tarif : 1230 € net par participant hors frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

Tarif adhérent : 810 €

Formation en intra sur demande

Renseignements et inscriptions :
www.handi-formation.fr
Téléphone : 01 44 23 76 06

**OBJECTIFS**

- Mieux connaître les spécificités de la fonction publique en matière d'emploi des personnes handicapées
- Développer le conseil auprès des employeurs publics dans le recrutement de travailleurs handicapés
- Favoriser l'accompagnement de travailleurs handicapés vers un emploi dans la fonction publique

**PROGRAMME**

- 1. Panorama de la fonction publique :** les 3 fonctions publiques
- 2. Typologie des métiers** de la fonction publique, règles de création des emplois
- 3. Les fonctionnaires : conditions à remplir,** comment intégrer la fonction publique
- 4. Comment repérer les postes vacants dans la fonction publique** dans le cadre d'un accompagnement au retour à l'emploi
- 5. La carrière du fonctionnaire :** stage, rémunération, droits et obligations, notation et entretien professionnel, progression de carrière, discipline, mobilité, formation
- 6. Les obligations en matière de recrutement de personnes handicapées :** réglementation, contraintes et opportunités
- 7. Les acteurs internes de l'intégration des personnes handicapées :** l'organisation de la médecine préventive, le comité médical, la commission de réforme
- 8. La protection de la santé** des fonctionnaires : de l'aménagement de poste à l'inaptitude définitive, les différentes étapes d'une démarche de maintien dans l'emploi dans la fonction publique, les règles de reclassement
- 9. Accompagner un employeur public dans le recrutement** ou le maintien dans l'emploi d'un travailleur handicapé : mobilisation des aides du FIPHFP, connaissance des partenaires institutionnels

Personnes concernées :

Employeurs, DRH, RRH

Pédagogie :

Apports théoriques
Échanges de pratiques
Études de cas

Pré-requis : 10 stagiaires maximum
afin d'assurer une bonne interactivité

Intervenant(s) :

Avocat spécialisé dans le droit du travail

Lieu : Paris

Durée : 1 journée

Date(s) :

09 Octobre 2018

Tarif : 490 € net par participant
hors frais d'hébergement, de repas et de
déplacement.

Tarif adhérent : 350 €

Formation en intra sur demande

Renseignements et inscriptions :
www.handi-formation.fr
Téléphone : 01 44 23 76 06

**OBJECTIFS**

- Maîtriser les règles en droit du travail encadrant les absences du salarié
- Gérer les conséquences sociales de cette absence en interne
- Appréhender les différentes solutions juridiques
- Se mettre à jour des évolutions législatives et jurisprudentielles

**PROGRAMME****1. Différence entre maladie, maladie professionnelle et accident du travail**

- Protection et garanties différentes
- Réflexes à avoir notamment en matière de maladie professionnelle

2. Comment gérer les absences

- Rappel des obligations du salarié malade et gestion de l'absence en interne

3. Gérer l'inaptitude au travail depuis les réformes Warsmann et Rebsamen

- Différence entre invalidité et inaptitude
- Différence entre inaptitude temporaire et inaptitude définitive
- Importance de la visite de pré-reprise
- Procédure à suivre avec le cas particulier de l'inaptitude d'origine professionnelle

4. Volet santé au travail de la réforme El Khomri

- Assouplissement de la surveillance médicale des salariés
- Réforme du régime de l'inaptitude

5. Interférence entre l'inaptitude médicale et un projet de rupture du contrat de travail

- Inaptitude et licenciement économique ou disciplinaire
- Inaptitude et démission du salarié
- Inaptitude et rupture conventionnelle ...

6. Gestion des situations particulières

- Salarié en CDD et représentant du personnel

7. Loi santé et son volet "santé au travail"

Personnes concernées :

Managers et fonctions supports
Représentants du personnel
Professionnels de soutien

Pédagogie :

Apports théoriques
Études de cas
Échanges de pratiques

Pré-requis : Aucun**Intervenant(s) :**

Consultant spécialisé

Lieu : Paris**Durée :** 1 journée**Date(s) :**

05 Avril 2018

Tarif : 740 € net par participant
hors frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

Tarif adhérent : 600 €

Formation en intra sur demande

Renseignements et inscriptions :
www.handi-formation.fr
Téléphone : 01 44 23 76 06

**OBJECTIFS**

- Acquérir les bases du management de la santé au travail
- Connaître l'ensemble des notions clés et le cadre législatif de référence
- Faire le point sur sa politique de prévention du handicap et optimiser ses outils de suivi
- Construire son système de veille et connaître ses appuis extérieurs

**PROGRAMME****1. Socle de connaissances sur la prévention du handicap**

- Soutien aux individus et aux collectifs
- Bases du double système (prévention et handicap au travail)
- Pourquoi associer prévention et handicap ?
- Comprendre les enjeux de prévention du handicap

2. Bases méthodologiques

- Évaluer son système actuel
- Définir son processus d'alerte et de soutien
- Intégrer les dispositifs de soutien et de prévention

3. Démarche DUERP : soutien de la prévention du handicap

- Cadre légal et principes de la prévention des risques professionnels
- Notions clés : danger, risque, système de prévention
- Prendre appui sur le DUERP

4. Veille et centres ressources

- Acteurs clés
- Veille méthodologique
- Veille technique



Personnes concernées :

Chargés de mission handicap, personnel de la médecine du travail, assistantes sociales

Pédagogie :

Apport théorique
Échanges de pratiques

Pré-requis : Aucun

Intervenant(s) :

Avocate spécialisée en droit du travail

Lieu : Paris

Durée : 1 journée

Date(s) :

01^{er} Février 2018

Tarif : 490 € net par participant
hors frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

Tarif adhérent : 350 €

Formation en intra sur demande



Renseignements et inscriptions :
www.handi-formation.fr
Téléphone : 01 44 23 76 06



OBJECTIFS

- Focus sur l'inaptitude avec les apports de la loi Warsmann de 2012
- Appréhender la réforme de la médecine du travail
- Permettre par cette approche un conseil efficace



PROGRAMME

1. La réforme de la médecine du travail

- La pluridisciplinarité (le médecin du travail et les autres membres de l'équipe)
- L'adhésion
- La diversification des modes d'action (visites d'embauche et périodiques, visites de reprise et de pré-reprise)

2. Les conséquences sur l'inaptitude

- L'entreprise face à l'inaptitude (Quand constater l'inaptitude ? L'intervention du médecin du travail, comment décrypter certains avis)
- Le reclassement suite à l'inaptitude (Qui en a la charge ? L'étendue de cette obligation, la procédure à suivre)
- Le licenciement et ses conséquences (refus du poste par le salarié, impossibilité de reclassement, procédure de licenciement)
- L'indemnisation



Personnes concernées :

Médecins et infirmières de santé au travail, DRH, travailleurs sociaux, professionnels de la prévention des risques professionnels, élus CHSCT, acteurs de l'insertion et du maintien dans l'emploi

Pédagogie :

Apports théoriques
Exercices pratiques

Pré-requis : Aucun

Intervenant(s) :

Consultant spécialisé dans la qualité de vie au travail

Lieu : Paris

Durée : 3 jours

Date(s) :

11 - 12 - 13 Décembre 2018

Tarif : 1280 € net par participant
hors frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

Tarif adhérent : 1000 €

Formation en intra sur demande



Renseignements et inscriptions :
www.handi-formation.fr
Téléphone : 01 44 23 76 06



OBJECTIFS

- Comment gérer l'allongement des carrières professionnelles en tenant compte de la pénibilité de certains travaux et du vieillissement physiologique et pathologique



PROGRAMME

1. Pénibilité et Travail

- Pénibilité, de quoi parle-t-on ? Les concepts et les critères de pénibilité
- Contexte réglementaire
- Méthodologies d'évaluation de la pénibilité de l'environnement de travail
- Versant individuel : évaluer l'exposition à la pénibilité tout au long du parcours professionnel
- Versant collectif : évaluer la pénibilité de l'environnement de travail
- Prévention de la pénibilité

2. Vieillesse au travail et usure professionnelle

- Notion d'usure professionnelle
- Processus de vieillissement
- Conséquences du vieillissement : aspects physiques, aspects neurophysiologiques
- Différencier et comprendre l'articulation des concepts d'usure et de vieillissement
- Répondre aux différentes obligations légales par le biais d'une réponse globale et cohérente
- Prendre en compte le vieillissement et l'usure professionnelle : versant préventif et versant curatif



Bulletin d'inscription

À retourner à CHEOPS 47, Rue Eugène Oudiné - 75013 PARIS

Email : assistante@cheops-ops.org / Tél : 01 44 23 76 06 - Fax : 01 44 23 70 56

• **Intitulé de la formation**

• **Dates**

Nom de l'organisme participant

Adhérent Oui Non

Adresse

Code postal Ville

Nom du responsable

Tél Email (responsable)

• **Inscrire à cette formation, les personnes ci-dessous énumérées :**

Nom - Prénom	Fonction	E-mail + numéro de portable	Coût
Coût total de la formation			
Acompte de 30%			

Le bulletin d'inscription doit être accompagné d'un chèque d'acompte de 30 % du coût total à l'ordre de CHEOPS. Pour les actions de formation financées par un organisme collecteur, la structure participante doit joindre également un chèque d'acompte de 30 % qui lui sera restitué après réception de l'accord de ce dernier.

Je certifie avoir pris connaissance et accepte les modalités d'inscription et conditions générales de participation annexées.

Fait à....., le.....

Cachet & Signature :



Conditions générales de vente

• Tarification

Pour les formations en inter-entreprises, se reporter aux programmes de formation du catalogue.
Pour les formations en intra-entreprise, le tarif oscillera de 1 810 € * à 2 200 € TTC la journée plus les frais annexes. (* Tarif adhérents)

• Modalités d'inscription

L'inscription aux stages de formation de CHEOPS ne sera effective qu'à compter de la réception du bulletin d'inscription dûment complété ainsi que du chèque d'acompte de 30 % du coût total de la formation. Ce chèque ne sera encaissé par CHEOPS qu'une fois la formation réalisée.

Les inscriptions se font par ordre de réception jusqu'à concurrence des places disponibles. Elles seront confirmées au plus tard 4 semaines avant le début du stage par CHEOPS.

CHEOPS fera ensuite parvenir la convocation précisant le lieu exact du stage, les heures de début et de fin de celui-ci ainsi que le programme de formation et tous les renseignements pratiques nécessaires. Afin de garantir la qualité de nos formations, nous tenons à limiter à 12 le nombre de participants à chaque stage. Il est donc fortement conseillé de s'inscrire aux formations le plus tôt possible (délai minimum : 4 semaines avant le début de la formation).

En fonction du nombre d'inscrits, CHEOPS pourra être amené à annuler, reporter ou dédoubler un stage. Les participants inscrits seront immédiatement informés. Si ce report entraîne un empêchement pour un stagiaire à participer à une session, son organisme d'origine aura le choix entre le remplacement par une personne ayant les mêmes besoins en formation, ou le remboursement des sommes éventuellement versées.

En cas d'annulation tardive du fait d'un participant (moins de 15 jours avant le début du stage), nous nous réservons le droit de conserver le chèque d'acompte versé à la souscription.

• Conditions de participation

Le coût par participant figure sur la fiche descriptive contenue dans le catalogue édité par CHEOPS. Le coût est applicable pour les inscriptions fermes (reçues et confirmées) concernant les sessions programmées dans le catalogue. Le coût pédagogique est forfaitaire sans TVA (exonération). Les frais annexes (hébergement, repas et déplacement) restent à la charge directe des structures participantes et sont à régler sur place.

Toute session commencée est due en totalité. En cas d'annulation en cours de stage à l'initiative de CHEOPS, les frais de déplacement des participants seront alors remboursés. À l'issue de la formation, CHEOPS établit la facture et adresse une attestation de formation ainsi qu'une copie des feuilles d'émargement à la structure participante.

• Informations légales

N° de déclaration d'activité : **11 75 51 448 75** enregistré auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. N° de siret : **751 984 972 00016**

VOS CONTACTS FORMATION :

Christine BROULEAU :
Chargée de Mission Formation

Tél. : 01 44 23 59 21

Magali GIBERNE :
Assistante Formation

Tél. : 01 44 23 76 06

Gilles LENICE : Délégué Général
CHEOPS : 47 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

Inscriptions via notre site

www.handi-formation.fr

Je cherche
une formation



Je consulte les
programmes



Je m'inscris



Ma demande
est prise en charge



47 Rue Eugène Oudiné
75013 PARIS
Tél : 01 44 23 76 06
Fax : 01 44 23 70 56
assistante@cheops-ops.org

Inscrivez-vous sur www.handi-formation.fr